

### Une part importante de la richesse nationale consacrée aux dépenses de protection sociale en France et dans les pays du nord de l'Europe

En 2013, les prestations de protection sociale, tous risques confondus, atteignent près de 28 % du PIB dans l'UE 28, ce qui correspond à un montant de 7 200 SPA (*cf.* glossaire, annexe 4) par habitant (graphique 1). Les prestations sociales en part de PIB reflètent l'importance économique globale de la protection sociale des pays ; celles en standard de pouvoir d'achat par habitant indiquent le supplément de revenu qu'elles représentent pour leur population. L'importance des systèmes de protection sociale varie entre les pays de l'UE 15 d'une part, où les prestations représentent près de 29 % du PIB (soit 8 300 SPA par habitant en moyenne), et les nouveaux pays membres d'autre part, où elles sont inférieures à 18 % du PIB (soit 3 200 SPA par habitant). Le Danemark a le niveau de prestations le plus élevé en part du PIB (32,0 %). Bien que la France occupe le deuxième rang en pourcentage de PIB consacré aux prestations sociales (31,9 %), elle se place en sixième position pour les dépenses de prestations sociales en euros par habitant et en standard de pouvoir d'achat (9 500 SPA soit 10 300 euros). L'écart de classements résulte à la fois d'un niveau de PIB par habitant relativement moyen en France en comparaison européenne (11<sup>e</sup> rang sur 28 en 2014 en SPA) et d'un coût de la vie plus élevé que dans d'autres pays européens comme l'Allemagne. En effet, pour des dépenses par habitant comparables, ce pays consacre 27,7 % de son PIB aux prestations sociales. Le Luxembourg, le Danemark et les Pays-Bas versent les montants de prestations par habitant les plus élevés (avoisinant ou dépassant les 10 000 SPA). Les quatre pays du sud de l'Europe ainsi que le Royaume-Uni et l'Irlande ont des niveaux de prestations inférieurs à la moyenne UE 15.

Les systèmes de protection sociale ont joué un rôle de stabilisateur automatique pendant la première phase de la crise (2008-2009). Grâce à la hausse des prestations, le revenu disponible brut des ménages continue alors de croître en dépit de la récession. En revanche, ce rôle de stabilisateur automatique n'a pas été suffisant pendant la récession de 2011 induisant un recul du revenu des ménages dans l'UE (*cf.* rapport ESDE).

### Des prestations majoritairement versées en espèces

Les prestations sont majoritairement versées en espèces dans l'ensemble des pays de l'UE : 65 % en moyenne dans l'UE 15 et 72 % parmi les nouveaux

membres (NM 13). Les différences, parfois marquées, entre pays sont liées à deux facteurs. En premier lieu, elles sont imputables à la part relative des différents risques dans le total des prestations (*cf.* fiche 26), les proportions de prestations servies en nature étant généralement plus fortes que la moyenne pour certains risques sociaux, comme le risque maladie. En second lieu, cela tient au modèle de protection sociale qui prévaut : l'usage d'une prestation en espèces est libre, contrairement à celui d'une prestation en nature. Ainsi, la part des prestations versées en nature est plus élevée dans les pays du nord de l'Europe (46 % en Suède, 40 % au Danemark, 38 % en Finlande), au Royaume-Uni (39 %) et en Allemagne (38 % – graphique 2).

Cela s'explique par une majorité de prestations famille-enfants dispensée en nature dans les pays scandinaves, sous forme de services de garde d'enfants. Par ailleurs, dans ces mêmes pays, plus de 10 % des prestations vieillesse sont également versées en nature, principalement sous forme de services d'assistance dans les tâches de la vie quotidienne ou d'hébergement des personnes âgées. Enfin, dans ces pays comme au Royaume-Uni et en Autriche, de 10 % à 25 % des prestations chômage sont versées en nature, contre moins de 5 % dans les autres pays de l'UE 15 : ce sont principalement des prestations de formation professionnelle.

### 89 % des prestations sont versées sans condition de ressources

L'ensemble des prestations sont très majoritairement versées sans condition de ressources (89 % des prestations dans l'UE 15 et 96 % dans les NM 13). Les prestations logement et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sont certes presque intégralement soumises à des conditions de revenu, mais elles ne représentent qu'une faible part du total des prestations. À l'inverse, les prestations des risques maladie et vieillesse-survie, qui représentent plus de 75 % du total des prestations, sont généralement des prestations assurantielles ou universelles et versées dans la plupart des pays sans condition de revenu.

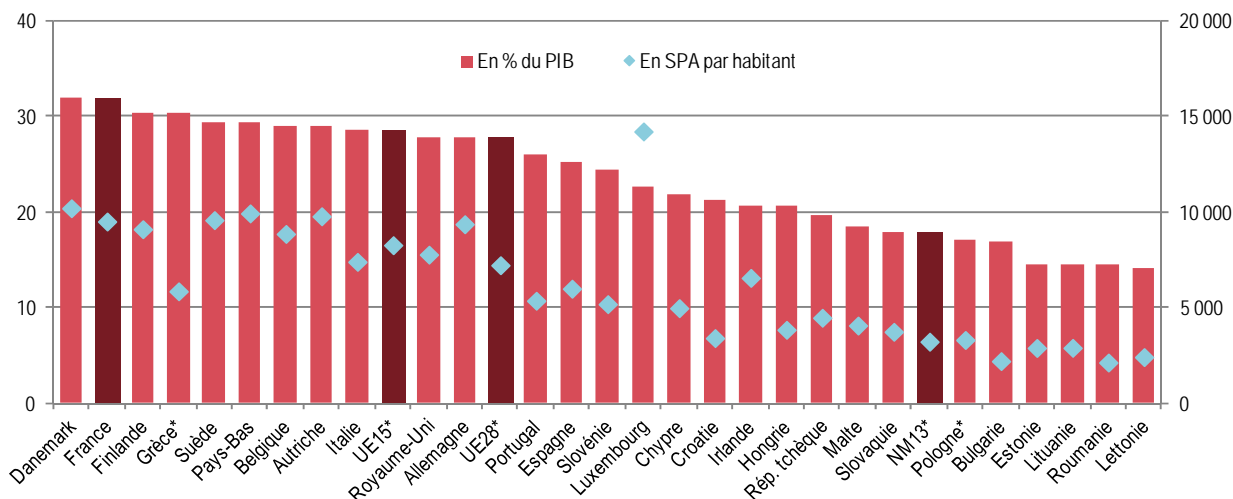
La part des prestations soumises à condition de revenu est donc relativement homogène dans les deux groupes de pays (UE 15 d'une part et NM 13 d'autre part). Seuls le Danemark et l'Irlande se distinguent par une proportion de prestations soumises à des conditions de revenu largement supérieure aux autres pays (respectivement 36 % et 32 % – graphique 3), en partie liée à une interprétation différente de la notion de « condition de revenus ».

#### Pour en savoir plus

Commission européenne, 2016, « Rapport sur l'évolution de l'emploi et de la situation sociale en Europe en 2015 » (ESDE), janvier.

### Graphique 1 Ensemble des prestations de protection sociale en Europe en 2013

Prestations en % du PIB (échelle de gauche) et prestations en SPA par habitant (échelle de droite)



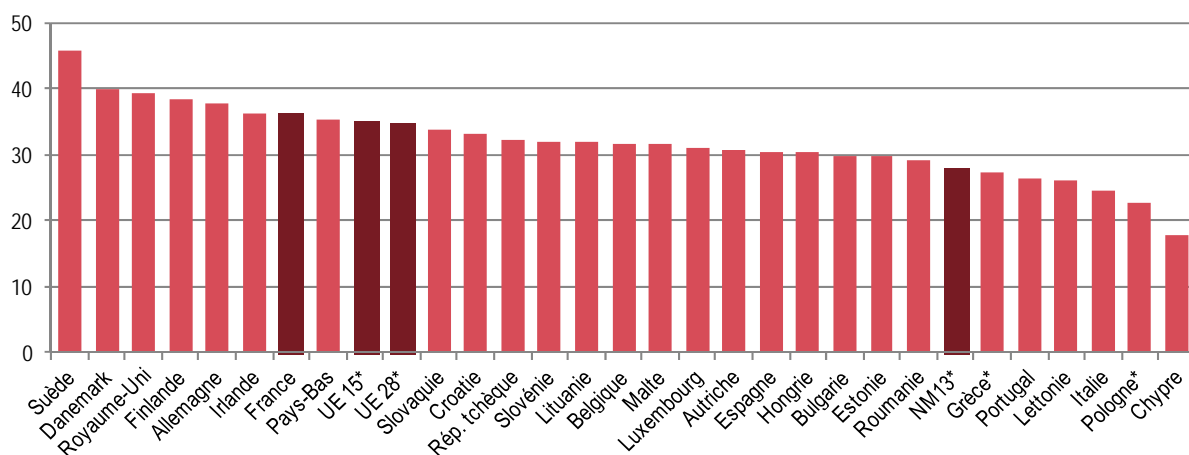
\* Données 2012 pour la Grèce et la Pologne. Moyenne UE calculée sur la dernière année disponible.

Note > NM 13 : 13 nouveaux membres.

Sources > DREES-CPS pour la France ; Eurostat-SESPROS pour les autres pays.

### Graphique 2 Part des prestations versées en nature en Europe en 2013

En % du total des prestations

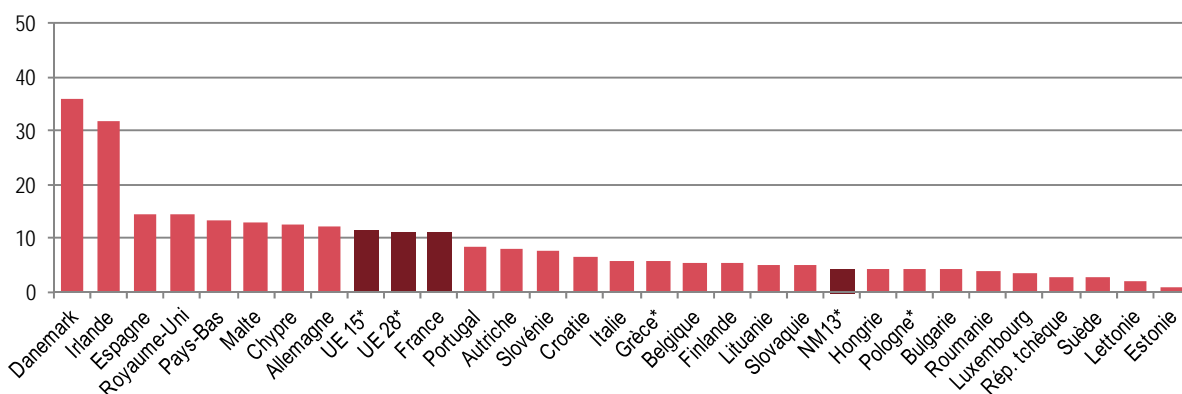


\* Données 2012 pour la Grèce et la Pologne. Moyenne UE calculée sur la dernière année disponible.

Sources > DREES-CPS pour la France ; Eurostat-SESPROS pour les autres pays.

### Graphique 3 Part des prestations versées sous condition de ressources en Europe en 2013

En % du total des prestations



\* Données 2012 pour la Grèce et la Pologne. Moyenne UE calculée sur la dernière année disponible.

Sources > DREES-CPS pour la France ; Eurostat-SESPROS pour les autres pays.